
**LES ACCORDS DE PARTENARIAT
ECONOMIQUE : QUELS ENJEUX
POUR LES FEMMES CHEFS
D'ENTREPRISES EN AFRIQUE**

Madame Ernestine ATTANASSO
Directrice Générale du Commerce Extérieur
(Ministère de l'Industrie et du Commerce)

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE : QUELS ENJEUX POUR LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES EN AFRIQUE

PLAN

- Les fondements de l'Accord de Partenariat Economique
- Les enjeux des Accords de Partenariat Economique pour les femmes chefs d'Entreprises d'Afrique
- Les opportunités offertes aux femmes
- Les problèmes rencontrés par les femmes chefs d'entreprises
- Les perspectives
- Conclusion

Les fondements de l'Accord de Partenariat Economique

- La coopération entre les pays de l'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne étaient basées sur des différentes Conventions de Lomé qui sont mis en œuvre dans le cadre d'une dérogation accordée par les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- Constat: que très peu d'Etats ACP ont pu réellement tirer profit de l'opportunité qui leur est offerte à travers ces préférences
 - La part globale des exportations des ACP vers l'UE n'a cessé de se dégrader passant de 6,7% en 1976 à 2,8% en 1999

Les fondements de l'Accord de Partenariat Economique

- Le 23 juin 2000, l'UE et 77 pays du groupe ACP signaient à Cotonou (Bénin), un nouvel accord de partenariat pour une durée de 20 ans. Appelé communément Convention ou Accord de Cotonou, l'Accord de Partenariat ACP – UE, succède aux conventions de Lomé qui régissaient depuis 1975 la coopération en l'Europe et les pays ACP
- l'établissement d'une zone de libre échange entre les parties à l'accord, par:
 - la suppression progressive pour une proportion substantielle de leur commerce, des droits de douanes et de toutes les mesures non tarifaires
 - Le strict respect des droits et obligations découlant de l'accord, en vue d'intégrer leurs marchés dans un cadre plus large, stable, transparent et prévisible pour le commerce

Les fondements de l'Accord de Partenariat Economique

- disparition des préférences commerciales non réciproques, après une période de préparation allant de septembre 2002 à fin 2007 Les deux piliers de l'Accord: la coopération économique et commerciale d'une part et l'aide (coopération financière et technique) de l'autre ;
- L'Accord prévoit:
 - 'identification des secteurs prioritaires,
 - le développement économique, social et humain,
 - l'intégration et la coopération régionales.
 - Les questions liées au genre, l'environnement et le développement institutionnel qui sont des questions transversales
 - les soutiens au secteur privé.

Les fondements de l'Accord de Partenariat Economique

- ***La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest plus la Mauritanie (CEDEAO+);***
- La Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale plus Sao Tomé et Príncipe (CEMAC +);
- Le Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe (COMESA)
- la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) et Pacifique

Les fondements de l'Accord de Partenariat Economique

- Le nouveau cadre contractuel de l'APE introduit d'importants changements au plan commercial:
 - la réciprocité dans les relations commerciales entre les Etats ACP et l'UE,
 - les négociations basées sur l'intégration régionales (zone de libre échange) et le traitement particulier pour les PMA.

l'APE se fixe comme objectifs spécifiques de promouvoir l'intégration régionale, de crédibiliser les politiques économiques et commerciales des ACP, d'améliorer la compétitivité intérieure grâce à des ouvertures, de favoriser l'investissement intérieur en donnant confiance aux investisseurs, d'améliorer la compétitivité des économies et de soutenir l'insertion dans l'économie mondiale.

LES ACTEURS DE LA COOPERATION

- LES ACTEURS DE LA COOPERATION
- L'Union Européenne
- ACP:
 - Les autorités publiques (locales, nationales et régionales);
 - Les acteurs non étatiques
 - le secteur privé,
 - Les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales;
 - la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales.

LES ACTEURS DE LA COOPERATION

- article 4 des dispositions générales:
 - l'implication des acteurs non étatiques dans la consultation sur les politiques et stratégies de coopération, en particulier dans les domaines qui les intéressent.
 - Ils peuvent également recevoir des ressources suivant les conditions fixés dans l'Accord et reçoivent **un appui pour le renforcement des capacités** dans les domaines critiques en vue d'accroître leurs compétences, en particulier en ce qui concerne l'organisation, la représentation et la mise en place de mécanisme de consultation. (Les femmes chefs d'entreprises en tant que acteurs non étatiques et faisant partie du secteur privé ont une place privilégiée dans les négociations des APE)

LES ACTEURS DE LA COOPERATION

LES QUESTIONS LIEES AU GENRE

- article 31,
 - La coopération doit contribuer au renforcement des politiques et programmes qui améliorent, assurent et élargissent la participation égalitaire des hommes et des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle ainsi qu'à l'amélioration de l'accès des femmes à toutes les ressources nécessaires au plein exercice de leurs droits fondamentaux.
 - Créer un cadre propice à intégrer les questions du genre à tous les niveaux des domaines de coopération
 - Encourager l'adoption de mesures positives spécifiques aux femmes (l'appui aux associations de femmes, l'accès aux ressources productives (terre, crédit, marché du travail, la prise en compte spécifique des femmes dans l'aide d'urgence)

LES ENJEUX DE L'APE POUR LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES

Aptitude à faire face à la concurrence

- Suppression progressive des droits de douanes sur les produits de l'UE par les pays africains = baisse des prix des importations, perte de compétitivité des branches de production locale
- Accroissement des importations produits alimentaires et manufacturés == fermeture des unités de production non compétitives. (femmes chefs d'entreprises)

LES ENJEUX DE L'APE POUR LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES

- **Le secteur industriel:** augmentation des importations de produits manufacturés (prix bas et meilleure qualité) = difficultés pour les marchés de produits fabriqués localement.
 - Conséquence: les unités non productives disparaîtront si elles ne trouvent pas de ressources nécessaires pour se mettre à niveau. Il est reconnu que les femmes en général et les chefs d'entreprises sont celles qui ont un accès limité au crédit
- **Le secteur de l'artisanat:** secteur de prédilection pour les femmes, les méventes de produits du fait de l'augmentation des importations pourraient également les frapper durement et les exposer à des problèmes sociaux

LES ENJEUX DE L'APE POUR LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES

- **Concernant le secteur agricole**, concurrence entre les produits importés et ceux cultivés en Afrique.
 - Les entrepreneurs du secteur agricole la production et l'exportation des produits tropicaux, notamment ceux qui ne sont pas produits dans les pays européens pourront tirer profit de cette situation
- **Concernant les échanges**, l'augmentation des importations à bas prix pourrait contribuer à accroître le rôle prédominant des femmes chefs d'entreprises qui sont dans le domaine de l'import export sans pour autant accroître leurs revenus.
 - Celles qui sont dans le secteur informel grâce à leur dynamisme peuvent tirer avantage de la situation en augmentant le commerce frontalier, accroissant de ce fait le commerce régional

LES ENJEUX DE L'APE POUR LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES

- **La confiance face aux investisseurs**
 - L'ouverture des marchés entraînera l'accroissement des possibilités d'absorption de technologie, l'accès aux biens d'équipement à moindre coût et l'augmentation des investissements domestiques et étrangers
- **Effets sur l'offre et la demande**
 - **les produits fabriqués en Afrique doivent résister à la concurrence européenne.**
 - améliorer leur compétitivité en profitant des prix des intrants et autres biens d'équipement en provenance de l'Europe
 - renforcer leurs capacités humaines et de production en mettant à niveau leur outil de production en profitant des importations à moindre coût des biens d'équipement

LES ENJEUX DE L'APE POUR LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES

- **Aptitude à conquérir de nouveaux marchés**
 - **L'aptitude à conquérir le marché européen est liée d'une part aux capacités d'offre et aux stratégies commerciales d'autre part. ces effets seraient spécialement en terme d'exportation, à condition que les exportateurs locaux aient les moyens et la volonté de profiter des opportunités créées.**
- **exigences de normes de qualités et réorienter les investissements intérieurs vers la production.**

OPPORTUNITES OFFERTES AUX FEMMES

- Les programmes de renforcement des capacités de l'UE
 - BIZ CLIM (Le programme « Facilité du climat des Affaires ACP »)
 - démarrage: 2006, durée: 3 ans, budget: 20 millions € pour tous les pays ACP.
 - Objectif: amélioration de l'environnement des affaires dans les pays ACP. Son action se traduit par une assistance technique dans les quatre (4) domaines ci-après :
 - amélioration de la législation et du cadre institutionnel pour assurer un environnement favorable au développement du secteur privé ;
 - amélioration du cadre du secteur financier pour le rendre favorable au développement du secteur privé ;
 - réforme des entreprises publiques ;
 - amélioration de la stabilité macroéconomique par le renforcement des liens entre, d'une part, les activités et les résultats de « BizClim »

OPPORTUNITES OFFERTES AUX FEMMES

■ *PRO€INVEST*

- Mis au point en concertation avec le secteur privé, créé en octobre 2002.
- Objectif: favoriser et soutenir la promotion des investissements et le flux des technologies dans le secteur privé ACP, relever les niveaux d'investissement dans les pays ACP par un soutien aux organisations intermédiaires et aux associations professionnelles et par le développement de partenariats à long terme Nord-Sud et Sud Sud entre entreprises.
- principaux bénéficiaires: petites entreprises, des organisations intermédiaires et des consultants privés des pays ACP

OPPORTUNITES OFFERTES AUX FEMMES

- COLEACP (Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique) association interprofessionnelle principalement formée d'exportateurs et d'importateurs de la filière horticole UE-ACP. Le COLEACP vise à promouvoir l'exportation compétitive des fruits et légumes frais, fleurs et plantes ornementales des Pays ACP. Ses services d'information et de conseils spécialisés sont ouverts à toutes les entreprises ACP du secteur horticole d'exportation.

Le COLEACP a été chargé de mettre en œuvre le PROGRAMME INITIATIVE PESTICIDES (PIP), qui vise à apporter une information actualisée sur les nouvelles réglementations UE liées à l'usage des pesticides.

OPPORTUNITES OFFERTES AUX FEMMES

- *L'Association ACP des chambres de commerce, d'industrie et autres acteurs économiques*
- *Forum des affaires ACP*

PERSPECTIVES

- les femmes chefs d'entreprises devraient exploiter au maximum les dispositions prévues dans l'Accord de Cotonou pour sauvegarder leurs intérêts et faire prendre en compte leurs préoccupations dans le processus en cours de négociation. Il leur faut donc se constituer en groupes de pressions afin que soient intégrées dans la dimension de l'APE des mesures globales et concrètes pour promouvoir réellement l'intégration des femmes comme partenaires égales, en particulier dans les domaines économique, éducatif, de la santé, de la politique, et de la prise des décisions importantes, aux niveaux local et national et de faire en sorte qu'il y ait des dispositions pour assurer l'éducation des femmes et les sensibiliser, à toutes les étapes de la vie de l'Etat.

CONCLUSION

- renforcer le pouvoir des femmes chefs d'entreprises pour qu'elles participent aux processus de négociations économiques et commerciales, à la formulation des politiques ainsi qu'au processus de production lui-même

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE
ATTENTION